

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250417_041

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ 2B2C CONSEILS, NOM COMMERCIAL SIGMA RISK, DU CONTRAT RELATIF À UNE MISSION D'ASSISTANCE POUR LE RENOUELEMENT DES MARCHÉS D'ASSURANCES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique et en particulier les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-5 précisant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de quarante-mille euros Hors Taxes (40 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles du Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation transmis le 12 février 2025, par mail, à cinq sociétés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure un contrat relatif à une mission d'assistance pour le renouvellement des marchés d'assurances avec la société 2B2C CONSEILS, nom commercial SIGMA RISK, 8 rue des Coquillons, 34130 LANSARGUES, pour l'offre de base et la tranche optionnelle,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les prestations seront réglées par un prix global forfaitaire, comme suit :

- tranche ferme : deux-mille-six-cents euros Hors Taxes (2 600,00 € HT) soit trois-mille-cent-vingt euros Toutes Taxes Comprises (3 120,00 € TTC),

- tranche optionnelle incluse dans le tarif de la tranche ferme,

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le devis annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 62268,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250417-lmc117996A-AR-
1-1

Date de télétransmission : 22/04/25

Date de publication : 28/04/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix sept avril deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



OFFRE

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Devis établi conformément aux conditions de vente légales des prestations intellectuelles.

Prestation	Mission d'assistance au renouvellement des contrats d'Assurance		
Acheteur public	COMMUNE DE LODEVE		
Candidat	SIGMA-RISK		
NATURE DE LA PRESTATION	PRIX HT	TVA 20%	PRIX TTC
PHASE 1 : AUDIT DES CONTRATS EXISTANTS ET ANALYSE DES BESOINS ET DE LA SINISTRALITE dont réunion de cadrage en visioconférence et présentation de l'audit en présentiel .	800 €	160 €	960 €
PHASE 2 : REDACTION DU DCE, PRECONISATIONS, présentation et échanges en Visio conférence.	900 €	180 €	1 080 €
PHASE 3 : ASSISTANCE A LA PASSATION, RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES ET SA PRESENTATION, ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCE, participation à la CAO en présentiel	900 €	180 €	1 080 €
PHASE 4 : Prestation d'assistance annuelle pendant la durée du marché	Inclus dans la mission		
TOTAL PRIX FORFAITAIRE	2 600 €	520 €	3 120 €
Ce devis est tous frais inclus ,Il comprend 2 déplacements sur place dont 1 pour la CAO + autant de réunions téléphoniques ou de visioconférences que nécessaire.			
Établi le 18/03/2025 par	M David NORTES, Consultant associé SIGMARISK		
Cachet et signature			
 SIGMA RISK SAS 2B2C conseils Bureau sud : 8 Rue des Coquillons 33450 Lansargues RCS Bourg en Bresse 752 363 705 TVA FR67752363705 - ORIAS 12068240			

SIGMA RISK / 2B2C Conseils SAS au capital de 10 000 € - 752363705 RCS Bourg en Bresse - 12068240 ORIAS - NAF 6622Z - SIRET 75236370500035 - TVA FR67752363705 - exerçant dans le cas présent dans le cadre des articles L521-2-II-1-c & L521-2-II-2-a du Code des Assurances - n'étant pas autorisée à encaisser de fonds destiné à payer/rembourser des primes/cotisations d'assurance ou à l'indemnisation d'un préjudice/sinistre. Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.512-6 R.512-14 & A.512-4 du Code des Assurances - Profession réglementée par les articles 4 & 10 de l'ordonnance 2018-361 du 16/05/2018 ainsi que par l'article 59 de la Loi n° 71-1130 du 31/12/1971 - sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - inscription au registre unique tenu par l'ORIAS vérifiable sur www.orias.fr - Procédure de réclamation : marchal.sigmarisk@icloud.com - recours au processus de médiation : lemediateur@cnsca.fr - Siège social 50 allée des Hauts de Chaffaud 01330 Villars les Dombes- Bureau sud : 8 rue des coquillons 34130 Lansargues